



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 38849

Texte de la question

M René Benoit attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la santé et de la famille, sur la situation des personnels travaillant à l'informatique dans les centres hospitaliers publics. En effet, depuis 1983, avec la mise en place des schémas directeurs régionaux, les hôpitaux publics se sont progressivement informatisés, sans que soient mis en place des statuts particuliers, correspondant à de nouveaux emplois autour de l'informatique. Les personnels, recrutés ou nommés, l'ont été, soit dans un cadre contractuel, soit dans le cadre de statuts particuliers locaux. Cette situation a conduit à la création de situations différentes, pour des emplois comparables. Il serait donc urgent, dans le cadre du titre IV, d'adopter un statut du personnel informaticien. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Benoit René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38849

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1407